

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 17
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation
01/12/2022

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- X. CAUQUIL, excusé

**OBJET
DE
LA DELIBERATION**

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

**TRAVAUX EN
REGIE
ANNEE 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'achat de fournitures, nécessaires à la réalisation des travaux sur les bâtiments, effectués par le personnel communal, il y a lieu d'intégrer le montant des factures et de la main d'œuvre correspondant en section d'investissement par la procédure comptable de travaux en régie.

Les travaux effectués en régie sont décrits dans l'annexe ci-jointe.

Les crédits sont ouverts sur l'exercice 2022 au chapitre 040. Il y a donc lieu d'établir un mandat au compte 040-2135 d'un montant total de **4 518,26 €**, et un titre au compte 042-722 du même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette intégration.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221208-DE17-081222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

